

la visite d'élevage

en production porcine

1^{re} partie

La compétence du vétérinaire intervenant en élevage porcin est étroitement liée à son aptitude à analyser tous les paramètres de l'élevage, sans se limiter aux aspects infectieux, qui restent sa prérogative.

La visite d'élevage est un acte banal pour tout vétérinaire, mais il n'est pas toujours facile de faire un point exhaustif des éléments essentiels.

De mieux en mieux codifiée, la visite d'élevage telle qu'elle est pratiquée par le vétérinaire doit prendre en compte tous les aspects de l'écosystème porcin pour aborder les difficultés sanitaires sous un angle large et complet que Tillon a qualifié "d'écopathologie" (Tillon, 1980, 1986).

Nous essayons ici de les balayer en insistant sur les plus importants.

Le descriptif n'est pas détaillé car le sujet est vraiment large, mais il reprend la présentation qu'en a fait Tillon dans les années 80, dans une perspective de l'évolution de la production. Celle-ci est marquée par l'amélioration des conditions de logement, par l'augmentation de la taille des élevages et par la multiplication des élevages sur plusieurs sites avec délocalisation de l'engraissement. Le même type de démarche est développé et codifié dans d'autres pays (Blocks et coll, 1994).

LES DIFFÉRENTES SORTES DE VISITES

La réglementation française prévoit au moins une visite annuelle générale de l'élevage et une visite pour la réévaluation du protocole de soins.

La visite annuelle

La visite annuelle permet de dresser un bilan sanitaire d'élevage (BSA). Elle est indispensable pour que le vétérinaire puisse prescrire des médicaments.

Que l'élevage rencontre ou non des difficultés particulières, la situation doit être examinée en détail, pour faire un état des lieux et diagnostiquer la cause des troubles et proposer des mesures correctives, ou simple-



1 Jeune verrat Piétrain de race pure : dans la plupart des cas, le diagnostic porte sur les animaux faisant l'objet des troubles (photo A. Laval).

ment pour améliorer la rentabilité ou le fonctionnement de l'élevage.

Il est en effet toujours possible de proposer des mesures qui améliorent la rentabilité de la production, même si aucune difficulté particulière n'est mentionnée à première vue.

Cette visite suit un programme qui se déroule de manière rigoureuse afin d'évaluer tous les postes de l'élevage. Elle permet d'établir le protocole de soins aux animaux (PSA), c'est-à-dire le programme de prévention adapté à l'élevage qui permet au vétérinaire de prescrire sans faire de visite pour chaque renouvellement d'ordonnance.

Ce programme doit prendre en compte toutes les informations disponibles :

- résultats d'analyses ;
- problèmes médicaux rencontrés au cours de l'année ;
- programmes de vaccination, en faisant l'inventaire des affections diagnostiquées sur la base d'analyses de laboratoire et de contrôles à l'abattoir.

Le protocole de soins aux animaux est mis à jour au moins une fois par an. Tout changement nécessite une visite préalable et, dans tous les cas, une visite de suivi est obligatoire une fois par an, en plus du BSA (bilan sanitaire d'élevage).

D'autres visites réglementaires peuvent être mises en œuvre dans le cadre de la certification du statut de l'élevage (contrôles sanguins pour la Maladie d'Aujeszky, le SDRP, ...) ou des contrôles pour l'exportation.

Dans ce cas, le vétérinaire rend compte de son travail à l'administration et doit néces-

Arlette Laval

Département Santé des Animaux d'Élevage
et Santé Publique
Unité de Médecine des Animaux d'Élevage
Oniris
Atlanpole La Chantrerie
BP 40706
44307 Nantes Cedex 3

Objectif pédagogique

Savoir analyser les paramètres d'un élevage pour en optimiser la santé et les performances.

Essentiel

La visite du vétérinaire ne doit pas se limiter aux aspects strictement médicaux.

Tous les paramètres de l'élevage doivent être pris en compte même si certains sont plus importants que d'autres, selon les troubles dominants.

La réalisation des autopsies et des examens de laboratoire sont indispensables.

Les grands effectifs facilitent le choix des sujets à prélever et rendent les coûts financièrement acceptables.

Crédit Formation Continue : 0,05 CFC par article

PORCS